

■ De nouveaux outils pédagogiques pour les missions de police de l'environnement en mer



Émergeant parmi les nombreuses missions de l'État en mer, la police de l'environnement en mer n'en est pas la moindre, ni la plus simple.

A l'heure de la transition écologique des océans et de l'atteinte du bon état du milieu marin, objectif que s'est fixée l'Union européenne pour 2020, le contrôle du respect des règles destinées à protéger les mers et les océans est devenu essentiel. A ce titre, les missions de police de l'environnement en mer ont été récemment structurées par deux instructions gouvernementales.

Cette structuration, qui fait écho à la réforme des polices de l'environnement de 2012, a permis de mesurer la complexité qui se cache derrière l'intitulé, en apparence simple et évocateur, de « police de l'environnement en mer ».

Ce terme, s'il reflète bien la réalité opérationnelle de missions régaliennes qui supposent de la réactivité, regroupe néanmoins des polices multiples. Celles-ci vont de la protection des espèces protégées à la répression des pollutions marines en passant par la surveillance et le contrôle des aires marines protégées, mais aussi par des polices prévues par d'autres codes que celui de l'environnement qui peuvent être utilisées dans un but de protection écologique. Il en va ainsi, par exemple, de la police de la navigation ou encore de la protection du domaine public maritime naturel.

A cette multiplicité des régimes de police s'ajoute la grande variété des agents exerçant ces missions : agents du dispositif de contrôle et de surveillance des affaires maritimes, agents des différentes aires marines protégées, personnels des différentes administrations participant à l'action de l'État en mer, la liste n'étant pas exhaustive.

Afin de permettre aux agents d'exercer ces missions en mer et sur le littoral, les instructions du Gouvernement ont confié à l'ENSAM et à l'Agence française pour la biodiversité (AFB) la mission de travailler à leur formation et à la conception d'outils pédagogiques à mettre à leur disposition.

L'AFB et l'ENSAM œuvrent ainsi, avec la participation du Centre d'appui au contrôle de l'environnement marin (CACEM), à la réalisation d'un guide des polices de l'environnement en mer et sur le littoral et d'un guide des espèces marines protégées. Compte tenu de leur ampleur, ces travaux s'inscrivent dans la durée.

Les premiers résultats de ces travaux sont néanmoins déjà disponibles sur Légicem, le site du CACEM (<http://legicem.metier.e2.rie.gouv.fr/>), accessible via l'intranet du MTEs à tout agent de contrôle. Parmi ces documents figurent une liste exhaustive des espèces marines protégées, qui a permis d'en recenser un peu plus de 230.

En parallèle, l'ENSAM organise les sessions du stage « police de l'environnement en mer et sur le littoral », qualifiant pour l'obtention du commissionnement d'inspecteur de l'environnement. 2018 sera ainsi l'année de formation du 100<sup>e</sup> stagiaire et de l'accueil d'agents de différentes administrations participant à l'action de l'État en mer.

L'action conjointe de l'AFB, du CACEM et de l'ENSAM vise à constituer un dispositif de formation pleinement opérationnel, permettant de rendre des agents issus d'horizons variés aptes à exercer l'ensemble des polices de l'environnement.

Leur grand nombre ne doit pas être considéré simplement comme une difficulté ou un défi de nature pédagogique mais bien comme la preuve de l'importance des enjeux écologiques de protection en mer en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle.



ÉCOLE NATIONALE DE LA SÉCURITÉ ET DE L'ADMINISTRATION DE LA MER

Direction des affaires maritimes

École nationale de la sécurité et de l'administration de la mer

Numéro 10  
Juillet 2018

# La lettre d'information



## Formations opérationnelles



Directeur de la publication : Marc CHAPALAIN

Conception graphique et réalisation : Sylvie BELLOUR

Contributions : Michel CERES, Aurore JULIARD, Nicolas LEMESLE, Nicolas LE BIANIC, Rémi MEJCAZE, Matthieu REUNAVOT, Sébastien ROUX

Crédits photos : ENSAM©, Médiathèque du MTEs TERRA©, © Présidence de la République

École nationale de la sécurité et de l'administration de la mer - ENSAM

38, rue Gabriel Péri CS 88705 44187 NANTES CEDEX 4

Tél. 09.70.00.04.50 [ensam@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ensam@developpement-durable.gouv.fr)

Intranet : [intra.ensam.i2](http://intra.ensam.i2) - Internet : [www.ecole-affaires-maritimes.fr](http://www.ecole-affaires-maritimes.fr)

Edition juillet 2018



Ministère de la Transition écologique et solidaire

[www.ecologique-solidaire.gouv.fr](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr)





À la mer, et dans le monde maritime en général, il faut savoir réagir vite et prendre les bonnes décisions ! Les missions de l'État en mer ne dérogent pas à cette règle : la coordination d'une opération de sauvetage, une inspection de sécurité d'un navire ou l'exercice de la police - qu'elle soit en lien avec la sécurité de la navigation, les pêches maritimes ou l'environnement marin - engagent des vies, des biens et la responsabilité de ceux qui en sont les acteurs.

Ces enjeux majeurs sont identifiés comme éminemment stratégiques ainsi qu'en témoigne la visite officielle du président de la République organisée au CROSS ETEL.

Aussi est-il primordial, voire vital, d'avoir acquis des bases solides en formation et de les développer activement. L'ENSAM se doit de proposer aux agents du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire un large panel de « formations opérationnelles », reflétant la diversité des missions de la direction des affaires maritimes.

Loin de se reposer sur ses fondamentaux, l'ENSAM réalise un travail permanent d'évaluation de ses actions et d'actualisation de ses référentiels et de son catalogue, afin de dispenser des formations performantes au profit d'agents qui assurent des missions exigeantes, au service des usagers et de la mer.

Marc CHAPALAIN

### Nicolas LE BIANIC, chef du bureau du sauvetage et de la circulation maritimes (DAM /SM1)

Les CROSS assurent la coordination de missions relevant de la direction des affaires maritimes, et exercent un rôle majeur dans le dispositif national de l'action de l'État en mer.

Leur maintien en condition opérationnelle est une priorité qui implique une action en continu sur les différents systèmes techniques dont disposent les CROSS, et exige simultanément l'acquisition des compétences nécessaires pour la conduite des opérations par les "CROSS(wo)men".

La constitution d'un pôle spécialisé au sein de l'ENSAM permet d'assurer une formation adaptée aux besoins des CROSS, en fonction des différents niveaux de responsabilité.

Des avancées importantes ont été faites pour la professionnalisation des agents des CROSS avec la création du certificat de chef de quart pour la mission de sauvetage, puis la mise en place du processus de certification pour l'exercice de la mission de surveillance de la navigation maritime, en concordance avec les exigences de qualification définies au niveau international. L'école des CROSS a de beaux jours devant elle, en raison des besoins croissants de compétences face à l'évolution technologique et la permanence des risques maritimes : le prochain déploiement dans les CROSS du système de conduite des opérations SeaMIS, ainsi que l'exposition à la problématique du sauvetage de grande ampleur impliquent de nouveaux besoins de formation, ce qui place l'ENSAM au cœur des enjeux de sécurité maritime et de protection du milieu marin.



### Les formations dispensées aux personnels exerçant en Centres Régionaux Opérationnels de Surveillance et de Sauvetage en mer

L'ensemble du personnel affecté dans les Centres Régionaux Opérationnels de Surveillance et de Sauvetage (CROSS) en tant qu'officier, chef de quart et adjoint au chef de quart, doit impérativement recevoir une formation spécifique afin de pouvoir mener à bien toutes les missions qui incombent aux CROSS. Aussi, et en complément de la formation initiale et continue délivrée au sein des centres opérationnels, l'ENSAM a mis en place des stages spécifiques dans l'optique de parfaire ces différents parcours qualifiants.

Ainsi, suivant les profils, l'ENSAM propose une formation initiale pour les officiers affectés en CROSS et MRCC (Maritime Rescue Coordination Centre) à l'issue de leur scolarité, mais également à tout officier affecté ou réaffecté en CROSS. Cette formation de six semaines s'articule autour d'enseignements théoriques et mises en situation dans un simulateur. Le premier module de trois semaines est consacré à la fonction de Coordonnateur de la Mission de Sauvetage (CMS) et le second, de trois semaines également, est dédié à la fonction d'officier de permanence pour ce qui concerne les missions de surveillance de la navigation, de surveillance des pollutions, de diffusion des renseignements de sécurité maritime et de sûreté. Les officiers effectuent ensuite pour certains d'entre eux des stages d'application en CROSS avant d'y prendre leurs fonctions.

Le stage « opérateur recherche et sauvetage (SAR) » a pour but de former, sur une durée de dix jours, les chefs de quart et adjoints de quart à leur environnement technique et administratif professionnel. Différents domaines sont étudiés tels que l'organisation nationale et internationale du sauvetage, les dispositions relatives à l'Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (ORSEC) maritime, les procédures SAR, les spécificités liées au SAR aéronautique, le calcul des zones de recherche en mer et techniques de recherche, les renseignements de sécurité maritime, la surveillance des pollutions et la surveillance de la navigation. Les stagiaires effectuent également des travaux pratiques sur simulateur SAR et suivent des cours d'anglais maritime.



La formation « opérateur de service de trafic maritime (VTS) » vise à acquérir sur dix jours les connaissances techniques et réglementaires nécessaires à la fonction de service de trafic maritime côtier.

Elle est destinée aux officiers de permanence, chefs de quart et adjoints au chef de quart affectés dans un CROSS effectuant une mission de service de trafic maritime. Le référentiel de formation

est conforme aux normes de l'Association Internationale de Signalisation Maritime (AISM) et le contenu du stage certifié qualité.

Par ailleurs, des stages « gestion du stress » et « communication avec les médias » sont également proposés afin de préparer au mieux l'ensemble des personnels affectés en CROSS aux situations difficiles pouvant être rencontrées lors d'opérations sensibles et appréhender dans les meilleures conditions les éventuels échanges avec les médias.

Enfin, un stage « sauvetage maritime de grande ampleur » complètera bientôt le catalogue de formation de l'ENSAM au profit des officiers de permanence.



### Les formations pour les agents du dispositif de contrôle et de surveillance des affaires maritimes

Les missions des agents du dispositif de contrôle et de surveillance des affaires maritimes sont multiples. Ces agents, compétents au titre du contrôle des pêches et de l'environnement en mer et sur le littoral, exercent également des prérogatives de police de la navigation et contribuent aux nombreuses missions de l'action de l'État en mer. Affectés au sein de différents services (DIRM, DM ou DDTM), ils sont embarqués sur les patrouilleurs des affaires maritimes, les vedettes régionales ou au sein des unités littorales des affaires maritimes (ULAM), en métropole ou en Outre-mer.

« Les métiers du contrôle et de la surveillance en mer sont particulièrement exigeants, en raison de leur technicité mais aussi de la polyvalence qui résulte de la multiplicité des missions et du cadre d'intervention en mer » souligne Rémi MEJECAZE, chef du bureau du contrôle des activités maritimes (AM3) à la direction des affaires maritimes.

L'offre de formation de l'ENSAM doit répondre à ces exigences croisées, en premier lieu en organisant des stages relatifs aux différentes missions du dispositif de contrôle et de surveillance des affaires maritimes. L'objectif est d'apporter aux agents les savoirs théoriques, notamment réglementaires, et de transmettre les bonnes pratiques afin de permettre le développement d'un savoir-faire. L'activité de contrôle fait appel à des techniques opérationnelles particulières, *a fortiori* lorsqu'elle se déroule en mer. Le catalogue de l'ENSAM propose ainsi des stages de maniement des armes ou d'aptitude à l'hyperbarie pour les plongeurs de bord, mais aussi de navigation, de sécurité et de lutte contre l'incendie à bord des navires, d'emploi des engins et radeaux de survie dans le cadre des normes définies par l'organisation maritime internationale. En effet, les agents du DCS sont des marins à part entière.

- Les missions du Centre National de Surveillance des Pêches en font un élément déterminant du contrôle des pêches. Comment vous organisez-vous pour maintenir les compétences de vos agents en matière de réglementation des pêches ?

L'acquisition et le maintien des compétences sont essentielles à la réussite de nos missions. Les formations dispensées par l'ENSAM répondent à ce besoin : les agents du CNSP suivent ainsi les stages police des pêches des niveaux 1, 2 et 3 et thon rouge, notamment. Il s'agit d'un véritable atout que de disposer d'une école dont les cadres sont issus de l'administration de la mer, donc avec une réelle connaissance des besoins nécessaires à la réalisation des missions de terrain. On peut également souligner que l'ENSAM est à l'écoute des services mettant en œuvre des compétences très spécialisées en faisant appel à un vivier d'experts. Elle réalise par ailleurs de nombreuses formations sur le terrain, à la rencontre des services, dont très régulièrement le CNSP/CACEM, et des professionnels de la mer (criées, mareyeurs, etc.).

L'ENSAM s'adresse également à l'ensemble des administrations qui concourent à la surveillance des pêches et de l'environnement marin, garantissant ainsi le niveau de compétences minimum requis pour réaliser des contrôles souvent techniques et complexes. Enfin, l'ENSAM par ses actions de formation continue permet aux agents concernés de se former tout au long de la vie et d'actualiser leurs connaissances/compétences sur des domaines qui évoluent en permanence au gré de l'élaboration des politiques communautaires et nationales.

- En quoi l'action de formation de l'ENSAM sur les polices de l'environnement en mer et sur le littoral est importante pour le Centre d'appui au contrôle de l'environnement marin (CACEM) ?

La formation environnement marin littoral délivrée par l'ENSAM revêt une importance certaine à plusieurs titres :

- elle permet aux agents nouvellement affectés au CACEM de s'approprier le code de l'environnement et de mieux appréhender l'articulation de l'ensemble des polices qui concourent à la protection de l'environnement marin. Sont abordées les différentes habilitations des agents de contrôle et la découverte des multiples acteurs de ce domaine ;

- elle contribue à la formation des référents embarqués sur les moyens du dispositif de contrôle et de surveillance (ULAM, vedettes régionales et patrouilleurs) avec lesquels le CACEM est en contact au sein des unités. Le haut niveau d'échanges attendu est ainsi favorisé par une connaissance partagée ;

- enfin, le CACEM intervient lors de cette formation et participe ainsi au nécessaire dialogue opérationnel avec les unités de contrôle. Nos outils sont présentés, notamment notre site LEGICEM. Il s'agit d'un site intranet regroupant la réglementation relative aux aires marines protégées et aux activités soumises à autorisation au titre de la protection de l'environnement, ainsi qu'une cartographie opérationnelle dynamique. Des fiches pratiques et synthétiques par police, un tableau des habilitations des agents ou une liste des codes NATINF y figureront. Ce sont d'ailleurs des outils développés par l'ENSAM en collaboration avec l'Agence Française de la Biodiversité et avec le concours du CACEM. Les synergies sont donc très étroites.

Au final, les formations dispensées dans ces deux domaines à forts enjeux conduisent à une meilleure compréhension des politiques publiques dont nos ministères ont la charge.





### **Nicolas LEMESLE, directeur de la formation continue à l'ENSAM – Pourquoi des formations « armes » ?**

L'article L315-1 du code de la sécurité intérieure prévoit que les personnels des administrations publiques exposés à des risques d'agression peuvent être autorisés à s'armer pendant l'exercice de leurs fonctions.

L'arrêté interministériel du 31 octobre 2000 dispose que les administrateurs des affaires maritimes, inspecteurs des affaires maritimes, techniciens supérieurs du développement durable "mer", syndics des gens de mer, lorsqu'ils sont chargés de missions de police, peuvent être autorisés à détenir et à porter, pour l'exercice de leurs fonctions, des armes. La délivrance et le maintien des autorisations de port d'armes sont conditionnés par le suivi d'une formation initiale et d'entraînements réguliers.



L'ENSAM est chargée d'organiser et planifier, en fonction des besoins, les sessions de formation. Elle établit à cet effet des conventions spécifiques avec un organisme de formation sur la base d'un référentiel pédagogique adapté à chaque niveau de responsabilité.

La formation initiale à l'usage des armes est délivrée au cours d'un stage alternant des séances pratiques (connaissance des armes de dotation, exercices de tir et formation de base aux techniques d'intervention) et des cours théoriques (en particulier sur la légitime défense) ; elle fait l'objet d'une évaluation qui est prise en compte lors de l'examen des propositions de délivrance d'autorisation de port d'armes.

Les référents armes suivent une formation de formateur interne d'une durée de 3 semaines à l'issue de laquelle ils doivent être capables de préparer et conduire les séances d'entraînement au tir et aux techniques d'intervention. Ils se voient délivrer par le directeur des affaires maritimes, sous réserve d'une évaluation favorable, la qualification de référent armes. Une formation de recyclage et de perfectionnement doit être suivie tous les 5 ans pour que la qualification de référent soit maintenue.

Les moniteurs, sélectionnés parmi les référents armes, suivent pour leur part, une formation de moniteur de tir.

### **Michel CERES, maître d'équipage et chef équipe de contrôle à bord du patrouilleur THEMIS basé à Cherbourg (DIRMer MEMNord) – Quelle est la mission d'un référent et formateur « armes » ?**



Entré au service de l'administration des affaires maritimes en 1983 à l'âge de 22 ans, j'ai exclusivement fait ma carrière au sein du Dispositif de contrôle et de surveillance comme agent de contrôle des pêches sur des vedettes et patrouilleurs.

En 2001, j'ai suivi la première formation de référent armes à l'École Nationale de l'Administration Pénitentiaire d'Agen, fonction que j'exerce toujours actuellement ; j'ai poursuivi en 2005 avec une formation de 7 semaines pour obtenir un brevet de moniteur de tir puis, en 2015, j'ai obtenu le monitorat de bâton de protection télescopique.

Par ailleurs, j'ai également suivi plusieurs formations armes au sein de la police nationale et au centre de formation de la Direction Générale de l'Armement de Bourges qui m'ont permis d'acquérir une expertise en armes de poing.

Depuis 2014, j'assure la fonction de référent national armes. A ce titre, j'ai un rôle de conseil auprès du bureau de contrôle des activités maritimes de la direction des affaires maritimes dans le domaine de l'armement et j'anime le réseau des référents armes.

En tant qu'expert et intervenant pédagogique à l'ENSAM, j'apporte mon appui au directeur de la formation continue en proposant, notamment, le nombre et le type de formation armes que l'ENSAM inscrit dans son catalogue.

Interlocuteur privilégié des organismes de formation partenaires de l'ENSAM tel que l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, je rédige le contenu pédagogique des formations armes et y participe en tant que formateur.

**Entretien avec Aurore JULIARD, inspecteur de la sécurité des navires  
et de la prévention des risques professionnels maritimes (ISNPRPM)  
en formation à l'ENSAM**

**1. Quel est votre parcours et quelles ont été vos motivations pour vous orienter vers le métier d'ISNPRPM ?**

*Après les classes préparatoires et mes 3 années à l'École des mines, j'ai intégré la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) au Havre.*

*L'idée d'aller au Havre ne m'enchantait pas, voire pas du tout, mais j'avais choisi de « sacrifier » la localisation pour l'intérêt du travail, en tant qu'inspecteur en charge des installations classées. Ce métier, désormais appelé « inspecteur de l'environnement », consiste à prévenir tout risque industriel. Au cours de ces 4 années, le « sacrifice » de la localisation se transformait de plus en plus en un plaisir.*

*Pour revenir sur mon parcours, si je ne suis pas issue d'un milieu maritime comme la plupart des collègues qui sont d'anciens navigateurs, j'ai tout de même toujours été « bercée » et attirée par le maritime, que ce soit par la pratique d'activités nautiques, les orientations familiales ou encore des études sur la cavitation ou la piraterie.*

*La proximité de la mer au Havre et, surtout, le va-et-vient des navires, toujours plus gros les uns que les autres, dans le port m'ont convertie : je reste toujours fascinée par ces « monstres sur l'eau », qui arrivent et partent à toute heure et par tous les temps.*

*Bref, bien que le travail de l'industrie me plaisait et que l'ambiance avec mes collègues était excellente, j'ai choisi de « prendre la mer » comme disait Renaud !*



**2. Quels défis ce métier représente-t-il pour vous et comment la formation suivie à l'ENSAM vous aide à les relever ?**



*« Défis » ? J'associe les « défis » à des combats ou à de la compétition, ce qui ne me correspond pas tellement... J'ai fait simplement le choix d'exercer ce métier pour me rapprocher au maximum de ce qui m'attire et de mes centres d'intérêts. Je n'irai toutefois pas jusqu'à parler de « passion » car quand la mer est agitée, je la regarde d'un autre œil... Toujours avec plaisir, mais depuis la terre ferme.*

*Comme dans tout nouveau métier, il faut passer par une phase d'apprentissage. L'ENSAM me donne cette opportunité en m'apprenant l'aspect théorique, en me faisant rencontrer les collègues des autres régions et*

*même d'outre-mer, en me « maritimisant » ! Certaines thématiques se recoupent avec celles que l'on rencontre dans l'industrie : les pollutions de l'air, de l'eau, les émissions atmosphériques des navires (notamment les émissions de soufre, alias les « SOx »), la sûreté, l'analyse de risques...*

*Le programme de formation est très vaste, mais je compte bien « ajuster mes voiles » du mieux possible ! Mon « défi » est d'être autonome aussi rapidement que j'ai pu l'être dans mon précédent poste en tant qu'inspecteur des industries.*